

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04 DATE : Avril 2009 RÉVISÉE : Novembre 2015
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières cliniciennes	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières cliniciennes
- Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

- La clientèle chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire

SERVICE CONCERNÉ

- Le GMF Rousseau-Montcalm

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance



INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Instaurer une auto-mesure de la glycémie capillaire chez la clientèle visée.
- Objectiver l'impact de l'alimentation, de l'exercice et de la médication sur le contrôle de la glycémie.
- Maintenir une glycémie optimale afin de prévenir les complications du diabète.
- Vérifier si un malaise est relié ou non à la glycémie.
- Permettre au client de bénéficier d'un remboursement d'assurance pour les bandelettes et les lancettes.



CONDITION D'INITIATION

- Suite à la suspicion ou le diagnostic de pré-diabète ou de diabète.
- Après évaluation, lorsque l'infirmière décèle un ou plusieurs facteurs de risque chez un client.
- L'infirmière détermine l'indication ou non d'instaurer une auto-mesure de la glycémie capillaire.



ORDONNANCE

- Initier l'utilisation d'un indicateur de glycémie, de bandelettes et de lancettes pour une période de 18 mois.



CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Anomalie de la glycémie à jeun
- Intolérance au glucose
- Syndrome métabolique
- Hypoglycémie réactionnelle
- Présence de facteurs de risque reliés au diabète

4.2. Contre-indications

- N.A.



MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Lors de la première rencontre avec le client, l'infirmière prodigue l'enseignement nécessaire à l'utilisation du lecteur de glycémie et la gestion du contrôle de la glycémie.
- Le choix du modèle de lecteur de glycémie est fait en fonction des besoins du client.

5.2. Procédures

- L'infirmière doit signer et remettre le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective à l'intention du pharmacien. **Annexe 1**
- Joindre une copie de l'ordonnance collective pour le pharmacien communautaire et la remettre au client. **Annexe 2** (Un document recto-verso peut être préparé)

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- N.A.



SOURCES

- Canadian Diabetes Association. « Canadian diabetes association 2008 Clinical Practice Guidelines for the prevention and management of diabetes in Canada », Canadian Journal of Diabetes, september 2008, volume 32, Supplement 1, 201 pages.
- Boucher S., Carrier B. et Girard I. « L'insulinothérapie dans la pratique infirmière : ajustement des antihyperglycémifiants oraux et de l'insuline ». p. 41-46. Formation continue de l'OIIQ, programme 2008-2009.

Nom du GMF :

GMF Rousseau-Montcalm, clinique médicale Ste-Julienne
1270 route 125, Ste-Julienne, Qc, J0K 2T0

FORMULAIRE DE LIAISON

APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE DU GMF Rousseau Montcalm

GMF-4.04 Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie

Date : _____

Nom et prénom du client : _____

Date de naissance : _____

**J'AI PROCÉDÉ À L'ÉVALUATION DU CLIENT CI-HAUT MENTIONNÉ QUI NÉCESSITE UNE
AUTO-MESURE DE SA GLYCÉMIE CAPILLAIRE. IL N'Y A AUCUNE CONTRE-INDICATION À
L'UTILISATION DE CET APPAREIL.**

Modèle du lecteur de glycémie : _____

- Bandelettes
- Lancettes
- Servir en quantité suffisante pour 18 mois

Hénault Joanie
Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

N° de permis : _____

Téléphone : 450-831-8383

Nom du prescripteur répondant: Dr. Alain Boudrias

GROUPE DE MÉDECINE FAMILIALE
ROUSSEAU-MONTCALM

N° de permis :

CONFIDENTIEL

Téléphone : 450-831-8383

INITIER L'UTILISATION D'UN LECTEUR DE GLYCÉMIE

ORDONNANCE COLLECTIVE # GMF-4.04

PROFESSIONNELS VISÉS

- Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

- La clientèle chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire

SERVICES CONCERNÉS

- Le GMF Rousseau-Montcalm, clinique médicale Ste-Julienne

ORDONNANCE

SUR RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'AUTO-MESURE DE LA GLYCÉMIE CAPILLAIRE REMPLI PAR L'INFIRMIER(ÈRE) DU GMF ROUSSEAU-MONTCALM, SERVIR LES FOURNITURES SELON L'APPAREIL CHOISI.

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04 DATE : Avril 2009 RÉVISÉE : Novembre 2015
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

Adopté par les médecins du GMF ROUSSEAU-MONTCALM

Date : 2016-01-18

Médecins de la clinique :

Alain Baudrias
Pierre Bélisle
Chantal Dubois

Signatures :

[Signature]
[Signature]
[Signature]

Validé par la Direction des soins infirmiers du CISSS de Lanaudière

Date : [Signature] 11 avr 2016

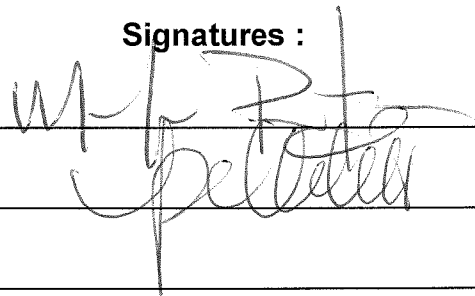
ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04 DATE : Avril 2009 RÉVISÉE : Novembre 2015
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

Adopté par les médecins du GMF ROUSSEAU-MONTCALM
 Date : _____

Médecins de la clinique :

Marjorie Panneton
 Vicky Pelletier

Signatures :



Validé par la Direction des soins infirmiers du CISSS de Lanaudière
 Date : _____

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04 DATE : Avril 2009 RÉVISÉE : Novembre 2015
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

Adopté par les médecins du GMF des Samares
Date : _____

Médecins de la clinique :

Marlow Anduz

Signatures :

Anduz

Validé par la Direction des soins infirmiers du CISSS de Lanaudière
Date : _____